

Janvier-Mars 2021

LE FIL

D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Éditeur responsable: Philippe Hensmans
Bureau de dépôt: Bruxelles X
N° agrégation: P901135



bpost

PB-PP | **B-4716**
BELGIE(N)-BELGIQUE

ÉTATS (R)OUVRIR LA PORTE DES DROITS HUMAINS UNIS

MAISONS DE REPOS

Les droits des
résident-e-s bafoués

VIOLENCES SEXUELLES

Une année de lutte
en Belgique

BONNES NOUVELLES

Des avancées pour les
droits humains en 2020

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

NOUS CONTACTER



lefil@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe



instagram.com/amnestybefr

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be/b/mon-don
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ-E-S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

20



12



© Michel Houez/L'Ujège

22



24



© Tomás Ramirez Labrousse / Amnesty International



ÉDITORIAL

DE L'IMPORTANCE DE L'ENTÊTEMENT

D'aucuns pourraient souffler et se réjouir de voir que le changement de président américain a déjà eu des conséquences positives : arrêt (provisoire en tout cas) des ventes d'armes à l'Arabie saoudite, signaux forts envoyés par M. Biden en direction de plusieurs dirigeant-e-s, politique migratoire américaine complètement revue... Il est clair que quelque chose a changé.

Et pourtant, les tendances lourdes dans le monde se maintiennent. Non seulement, les gouvernements et groupes armés commettent des violations des droits humains, mais ils se permettent aussi de tout simplement rejeter les instruments juridiques qui garantissent ces droits (comme on l'a vu avec la Convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes).

Face à eux se trouve une armée de militant-e-s d'Amnesty, plus tête-e-s que des lords-maires : chaque fois qu'un fait (une arrestation, un enfant transformé en soldat, un-e réfugié-e qui se noie en Méditerranée, etc.) vient contredire un discours officiel, nous revenons jeter ce fait sous le nez des responsables en question.

Ainsi, M. Biden, lancer un appel contre le refus d'extrader Julien Assange constitue une négation absolue de votre engagement officiel en faveur des droits humains. Vous nous retrouverez sur votre chemin, comme les autres chef-fe-s d'État, chaque fois que vous vous comporterez ainsi.

Philippe Hensmans
Directeur d'Amnesty International
Belgique francophone

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s : Antoine Caudron, Olivia Fleuvy, Charlotte Frenay, Philippe Hensmans, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Sarah Loriato, Merveille Ntabuhashe, Zoé Spriet-Mezoued, Anne Wuilleret

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite

Coordination/impression : CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier recyclé.

Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



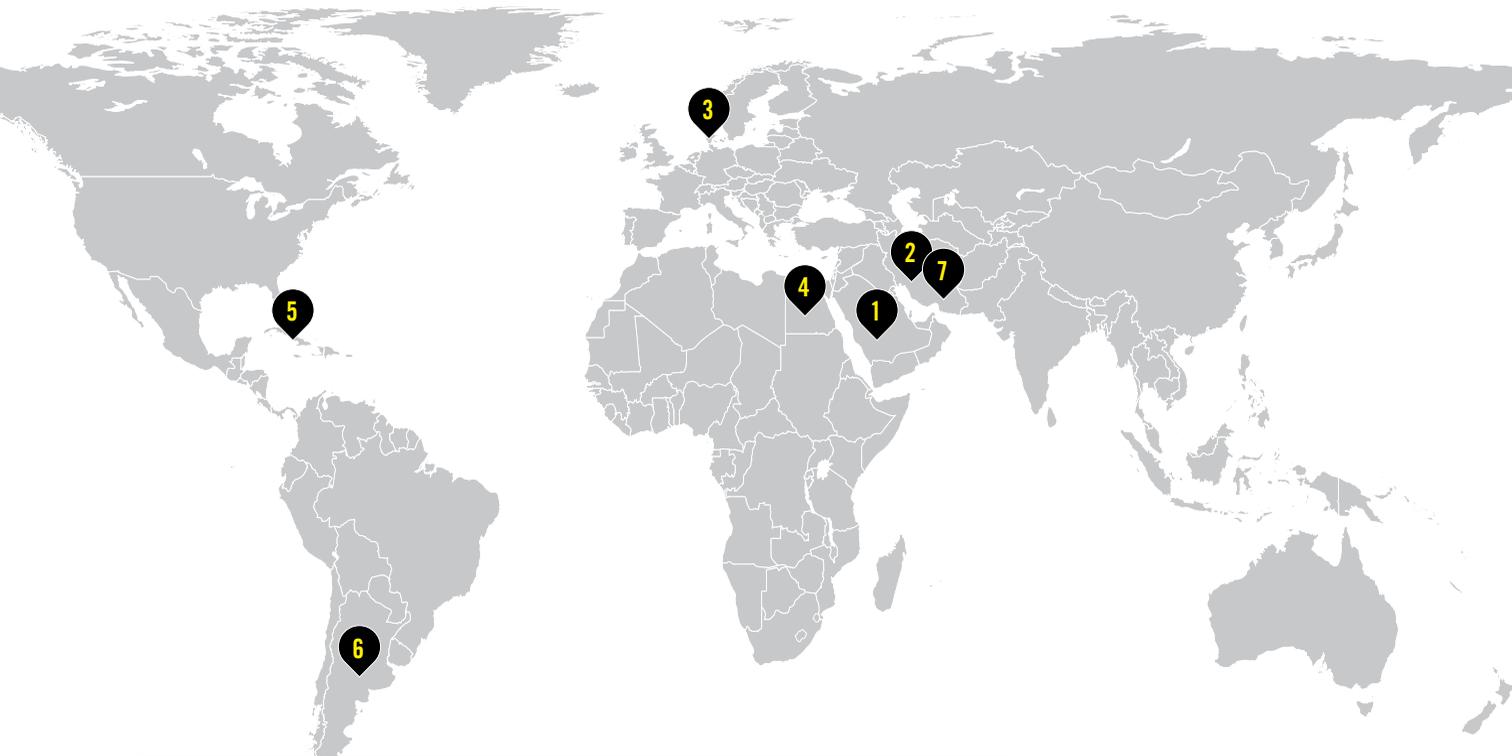
DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

- 7 Réunion de l'Assemblée générale**
Plusieurs rendez-vous entre le 17 mars et le 29 mai
- 10 Les maisons de repos face à la COVID-19**
En Belgique, les droits humains des résident-e-s bafoués
- 12 Hamid et Yalda de retour à Liège**
Rencontre avec l'ex-prisonnier d'opinion iranien et son épouse
- 20 États-Unis : un nouveau départ pour les droits humains ?**
Les recommandations d'Amnesty à la nouvelle administration
- 22 Lutte contre les violences sexuelles**
Retour sur une année de campagne en Belgique
- 24 Des avancées pour les droits humains**
2020 a aussi été une année riche en succès

RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 28 Jeunesse**



AMNESTY DANS LE MONDE

AMNESTY
INTERNATIONAL



1 11 800 CLÉS POUR RAIF BADAWI

Raif Badawi, jeune blogueur saoudien, a été condamné en 2014 à notamment dix ans de prison et à recevoir 1000 coups de fouet pour le simple fait d'avoir fait usage de son droit à la liberté d'expression. Le 8 janvier, à la veille du 6e anniversaire de sa première séance de flagellation, des militant-e-s d'Amnesty International se sont rassemblé-e-s devant l'ambassade d'Arabie saoudite, à Bruxelles, avec une partie des 11 800 clés récoltées à Bruxelles et en Wallonie par les groupes locaux d'Amnesty, en posant ironiquement cette question : « avez-vous perdu la clé pour libérer Raif Badawi ? ». Cette action a également été l'occasion de lancer une série d'envois postaux dont l'objectif est de faire parvenir chaque jour à l'ambassade une clé jusqu'à ce que Raif soit libéré.



2 LA PEINE DE MORT DE BARZAN ANNULÉE

Barzan Nasrollahzadeh, issu de la minorité kurde d'Iran, a été arrêté en 2010 par des agents du ministère des Renseignements alors qu'il était seulement âgé de 17 ans. À l'issue d'une parodie de procès, il a été déclaré coupable d'« inimitié à l'égard de Dieu » et condamné à mort. Le 20 octobre dernier, Barzan a enfin été libéré après que la Cour suprême iranienne a annulé sa condamnation à mort.

Merci à tou-te-s d'avoir agi pour lui!

Agissez pour la libération de Raif Badawi et de son avocat Waleed Abu al Khair : amnesty.be/free-raif-waleed

3 AVANCÉE DANS LA LUTTE CONTRE LE VIOL



Le 17 décembre 2020, l'adoption d'un projet de loi historique a fait du **Danemark** le 12e pays d'Europe à reconnaître qu'un rapport sexuel sans consentement est un **viol**. Cette victoire est le résultat d'années de campagne menée par diverses associations de défense des droits des femmes et par Amnesty International.

4 TROIS MÉDECINS LIBÉRÉS

Entre mars et juin 2020, huit membres du personnel soignant ont été arrêtés arbitrairement en **Égypte**. Parmi eux, les **médecins Ibrahim Badawi, Hany Bakr et Ahmad Sabra**, « coupables » d'avoir critiqué la gestion de la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 par le gouvernement. Tous les trois ont été libérés en décembre dernier. Merci d'avoir agi pour eux !

Agissez pour les droits des professionnels de la santé en Égypte : amnesty.be/egypte-professionnel-sante

5 LA PRISON DE GUANTÁNAMO DOIT FERMER

Alors que des violations des droits humains sont commises depuis bientôt 20 ans au **centre de détention américain de Guantánamo Bay**, des militant-e-s d'Amnesty International se sont symboliquement rendu-e-s devant l'ambassade des États-Unis, à Bruxelles, afin de rappeler à Joe Biden, désormais président des États-Unis, d'enfin fermer ce camp (voir p. 19).

Agissez : amnesty.be/stopguantanamo



6 VICTOIRE POUR LES DROITS DES FEMMES

Le 30 décembre 2020, suite à un combat acharné de plusieurs années du mouvement des femmes, **l'Argentine** a marqué l'histoire en légalisant **l'avortement**. Dorénavant, les personnes décidant de mettre un terme à leur grossesse auront accès à un service sûr et de haute qualité. Une réussite qui encourage d'autres pays de la région et du monde à prendre des mesures pour assurer l'accès sûr et légal à l'avortement.



7 AHMADREZA DJALALI EN GRAND DANGER



À l'heure où nous écrivons ces lignes, **Ahmadreza Djalali**, médecin urgentiste irano-suédois et professeur invité à la Vrije Universiteit van Brussel, est toujours détenu à l'isolement à la prison d'Evin, en **Iran**, dans des conditions inhumaines. Condamné à la peine de mort suite à un procès inique, Amnesty International continue de maintenir la pression pour que cette sentence soit annulée et qu'il soit libéré.

Agissez en faveur d'Ahmadreza Djalali : amnesty.be/freedjalali

À VOUS QUI (RE)DÉCOUVREZ LE FIL D'AMNESTY...

Peut-être est-ce la première fois que vous tenez *Le Fil d'Amnesty* entre vos mains ; ou alors l'avez-vous rencontré il y a longtemps et vous vous êtes perdu-e-s de vue depuis. Quoi qu'il en soit, nous sommes ravi-e-s que le lien se crée ou se recrée entre vous, qui nous soutenez régulièrement, et nous.

Le Fil d'Amnesty est le magazine trimestriel de la section belge francophone d'Amnesty International (AIBF), tiré à près de 30000 exemplaires, jusqu'à présent destiné aux membres et maintenant distribué aussi aux donateur-ric-e-s régulier-ère-s.

Réalisé à cent pour cent par les équipes d'AIBF, il permet de maintenir le lien qui nous unit en offrant un point de vue original sur l'actualité des droits humains dans le monde et en Belgique.

Le Fil d'Amnesty est composé de diverses rubriques, qui reviennent dans chaque numéro, comme l'édito du directeur de la section, l'agenda (qui reviendra dès que la situation sanitaire permettra de prévoir à nouveau des rencontres, des événements, etc.), Amnesty dans le monde (p. 4-5) et la rubrique Jeunesse (p.28).

Les autres pages du magazine sont majoritairement consacrées à des articles de fond, des dossiers, des rencontres-interviews, des annonces et des informations pratiques sur les grands moments qui rythment l'année de la section belge francophone d'Amnesty International, comme la réunion de l'Assemblée générale (voir page ci-contre).

Nous espérons que la lecture de ce *Fil d'Amnesty* non seulement satisfera votre désir d'en savoir plus sur les droits humains et le travail d'Amnesty International, mais avivera également votre volonté de vous engager pour les droits humains.

Merci pour votre soutien et bonne (re)découverte!



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter
l'équipe du Fil d'Amnesty: lefil@amnesty.be

AMNESTY
INTERNATIONAL





GOUVERNANCE

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Le **samedi 29 mai**, les membres de la section belge francophone d'Amnesty International en ordre de cotisation se retrouveront pour la réunion de l'Assemblée générale (AG). Amnesty International tenant à son caractère démocratique, à la qualité de l'information communiquée à ses membres et au débat qui doit précéder toute décision collective, différentes questions seront présentées et discutées au cours de réunions préliminaires, toutes par visioconférence, entre le **17 mars et le 29 mai**.

MARS
17

S'ENGAGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres peuvent proposer leur candidature soit pour présider la réunion de l'AG, soit pour rejoindre le Conseil d'administration (CA). Il faut, dans ce cas, adresser sa candidature respectivement à la présidence de l'AG — presidenceag@amnestyinternational.be — ou à la présidente du CA — cvacelet@amnestyinternational.be — **avant le 30 mars**. Pour en savoir plus sur ces fonctions électives, une rencontre est prévue le **mercredi 17 mars à 20h**.

Inscriptions: amnesty.be/ag2021

CARREFOUR FINANCES

Deux occasions seront offertes pour découvrir et poser toutes les questions concernant les comptes et le budget de la section belge francophone d'Amnesty International (AIBF) le **samedi 27 mars à 9h30** et le **mardi 30 mars à 17h**.

Inscriptions: amnesty.be/ag2021

MARS
27

MARS
30

MAI
5-8

PLAN STRATÉGIQUE DE LA SECTION

AIBF adoptera, en 2022, un plan stratégique. Il comprendra deux parties: le plan stratégique de l'ensemble du mouvement et des priorités propres à AIBF. Pour en savoir plus, participez à l'une des rencontres prévues le **mercredi 5 mai à 20h** et le **samedi 8 mai à 9h30**.

Inscriptions: amnesty.be/ag2021



CHANGEMENTS DES STATUTS

L'Assemblée générale doit conformer les statuts de l'association au nouveau prescrit légal. Quelles sont ces nouvelles contraintes légales? Quels changements le CA propose-t-il? Pour le découvrir, participez à l'une des rencontres prévues le **mardi 25 mai à 18h** et le **mercredi 26 mai à 20h**.



Inscriptions: amnesty.be/ag2021



RÉUNION DE L'AG

La réunion de l'AG se tiendra le **samedi 29 mai**. L'ordre du jour comprendra, outre les obligations légales et statutaires habituelles, le vote des **modifications des statuts** proposées par le CA et l'examen du **projet de plan stratégique de l'association** qui sera soumis à son approbation en 2022.

MODALITÉS PRATIQUES

La réunion aura lieu par visioconférence. Toutefois et dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront, les membres pour lequel-le-s une telle participation pose problème pourront participer à cette réunion au siège d'AIBF.

Pour des raisons pratiques, la participation à la réunion de l'AG est soumise à une **préinscription**. Celle-ci sera possible dès le **31 mars** via amnesty.be/ag2021.

Les membres qui, notamment en raison d'un handicap moteur ou sensoriel, auraient besoin d'une assistance sont prié-e-s de prendre contact dès que possible avec Antoine Caudron — acaudron@amnesty.be — pour envisager l'aide qui pourrait leur être apportée, dans la mesure du possible.

RÉSOLUTIONS

L'ordre du jour comprendra également l'examen des résolutions qui auront préalablement été proposées par les membres. Celles-ci doivent être envoyées avant le **30 mars** à la présidence de l'Assemblée générale (169, chaussée de Wavre à 1050 Ixelles ou presidenceag@amnestyinternational.be). Elles doivent être signées par au moins cinq membres et être accompagnées d'une brève déclaration d'intention et des motifs de la résolution.

Toute aide technique pour la rédaction d'une résolution en bonne et due forme peut être obtenue en s'adressant à Antoine Caudron — acaudron@amnesty.be. Les documents préalables à la réunion de l'AG seront envoyés aux personnes préinscrites.

VOUS VOULEZ TRANSMETTRE
VOS VALEURS AUX GÉNÉRATIONS
FUTURES ?

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE
TESTAMENT ET DÉFENDEZ LE DROIT
À LA JUSTICE ET À LA LIBERTÉ.**

DEMANDE D'INFORMATION

Je suis à l'écoute de vos souhaits et de vos questions. Je m'engage à traiter toutes les informations que vous souhaiteriez me confier de façon confidentielle. N'hésitez pas à me contacter.

Anne Wuilleret

Responsable legs et testaments

+32 (0)2/538 81 77

legs-amnesty@amnesty.be

Je souhaite recevoir votre brochure sur le legs, gratuitement et sans aucun engagement.

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 

Merci de compléter : M. Mme

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____ Téléphone : _____/_____

E-mail : _____

*Coupon-réponse à renvoyer à Amnesty International Belgique francophone,
Chaussée de Wavre 169, 1050 Ixelles.*

Vous pouvez également commander notre brochure en remplissant notre formulaire en ligne (amnesty.be/legs).

FOCUS

LES MAISONS DE REPOS DANS L'ANGLE MORT DE LA COVID-19

En novembre dernier, un rapport d'Amnesty International sur les violations des droits humains subies par les résident·e·s des maisons de repos en Belgique a produit un véritable choc. Dans le sillage de ces révélations, Amnesty a présenté ses recommandations à plusieurs acteur·rice·s politiques et lance maintenant une nouvelle pétition.

C'est la section britannique d'Amnesty qui, en octobre 2020, a lancé la première le pavé dans la mare en publiant un rapport sur les graves violations des droits humains qu'ont subi les résident·e·s des maisons de repos au Royaume-Uni au début de la pandémie. Dans les semaines qui suivirent, de nouveaux rapports produits par plusieurs sections nationales d'Amnesty allaient révéler que la situation n'était guère plus réjouissante dans d'autres pays européens... dont la Belgique.

LES DROITS À LA SANTÉ ET À LA VIE BAFOUÉS

Au 23 octobre 2020, sur les quelque 10600 personnes décédées en Belgique suite à une contamination à la COVID-19, 6467 étaient des résident·e·s de maisons de repos et de maisons de repos et de soins (MR/MRS), soit 61,3% de tous les décès attribués à la COVID-19 dans le Royaume.

Ces chiffres faramineux sont la conséquence désastreuse du manque de réactivité des gouvernements belges dans les premières semaines de la pandémie, tandis que la maladie faisait des ravages dans les MR/MRS. Bien que la COVID-19 présente des risques plus élevés pour les personnes âgées, et malgré la connaissance de ces risques évidents, les autorités ont échoué à mettre en place des mesures rapides et suffisantes pour protéger non seulement les résident·e·s, mais aussi le personnel. Suppression des visites des médecins traitants, insuffisance des soins, des prises en

charge et des tests, sont autant de manquements qui ont conduit à la détérioration de la santé et au décès d'un grand nombre de résident·e·s.

DES MANQUES STRUCTURELS CRIANTS

La pandémie a mis en lumière et renforcé des manques qui préexistaient. Avant la crise, le secteur des MR/MRS ne disposait déjà pas des moyens adéquats pour garantir que les droits humains des résident·e·s soient entièrement respectés. Lorsque la COVID-19 a fait irruption dans les MR/MRS, ce sont des équipes en sous-effectif qui ont dû y faire face, avec des moyens limités et sans préparation suffisante.

Durant cette période où toute visite était interdite, les inspections ont été suspendues, et ce, malgré un nombre accru de plaintes déposées durant cette période. Cette situation a poussé Amnesty international à analyser le système de contrôle des MR/MRS, qui est inadéquat.

La pandémie a finalement souligné le manque global de considération accordée à la participation, au bien-être et à la dignité des personnes âgées. Les MR/MRS peuvent ainsi être synonymes d'isolement, de solitude, de mauvais traitements. Et cela aussi peut être mortel.



Amnesty demande notamment que la priorité soit donnée aux efforts visant à respecter, protéger et rendre effectifs les droits humains des résidents et du personnel des MR/MRS.

CE QUE DEMANDE AMNESTY

Amnesty International a déjà présenté les recommandations du rapport à la ministre wallonne de la Santé, ainsi qu'à son homologue bruxellois. L'organisation a également été auditionnée au parlement wallon et a rencontré l'agence wallonne en charge, notamment, du contrôle des MR/MRS.

Il faut aller plus loin, et c'est pourquoi Amnesty International lance une pétition adressée aux autorités, en collaboration avec plusieurs organisations de la société civile. Il est urgent que les autorités belges regardent en face les conditions de travail du personnel et les conditions de vie des résident-e-s des MR/MRS. La priorité doit être donnée aux efforts visant à respecter, protéger et rendre effectifs les droits humains des résident-e-s des MR/MRS, tout en assurant que les personnes âgées aient leur mot à dire dans les décisions qui les concernent.

Vous aussi, agissez pour la mise en place de mesures urgentes en signant cette nouvelle pétition : amnesty.be/agir-maison-repos

RENCONTRE

« QUAND LE MATIN JE ME RÉVEILLE, JE DIS À YALDA : “NOUS SOMMES À LIÈGE!” »

De retour en Belgique après avoir été injustement détenu en Iran, **Hamid Babaei**, accompagné de son épouse **Yalda Parsajoo**, a pu rencontrer par écrans interposés une soixantaine de militant.e-s d'Amnesty International. Retour sur une histoire peu commune et un moment riche en émotions.

Balayée par une vague de froid polaire, la Belgique, déjà étourdie par une pandémie qui ne cesse de se prolonger, est en état de quasi-hibernation en cette soirée du 8 février 2021. Cependant, sous plusieurs toits wallons et bruxellois, une certaine fébrilité règne. En effet, ce lundi soir, sur les coups de 20 heures, une soixantaine de militant.e-s d'Amnesty International vont enfin faire connaissance avec le couple qu'il-elle-s ont soutenu pendant six années : Hamid Babaei et Yalda Parsajoo.

SIX ANNÉES D'ARDENTE MOBILISATION

Si la présence d'un couple iranien à Liège peut paraître originale, celle de ce couple-là est elle extraordinaire tant l'espoir de le voir revenir sur ses terres d'adoption paraissait presque insensé.



 *Hamid et Yalda sont la preuve vivante que la mobilisation pour des personnes injustement emprisonnées est essentielle, ne serait-ce que pour leur apporter un soutien moral et éviter qu'elles ne tombent dans l'oubli.*

Pour bien comprendre d'où Hamid et Yalda viennent, il faut remonter à l'été 2013 lorsque, sur le tarmac de l'aéroport de Téhéran, le jeune homme qui poursuivait une thèse de doctorat à l'École de gestion de l'Université de Liège (HEC) est arrêté. Que peut-on bien lui reprocher ? D'après les autorités iraniennes, il est coupable d'« atteinte à la sécurité nationale par la communication

avec des États hostiles », notamment la Belgique. En réalité, il a refusé de céder aux pressions du ministère du Renseignement iranien, qui lui demandait d'espionner d'autres étudiant.e-s iranien-ne-s en Belgique.

Rapidement, Yalda donne l'alerte et commence à faire campagne pour la libération de son mari, ce qui lui vaut



© Michel Houet/Ulège

d'avoir elle aussi des ennuis avec les autorités iraniennes. Parallèlement, la machine Amnesty se met en route et, sans tarder, les militant-e-s de l'organisation se mobilisent, tout comme de nombreux-se-s étudiant-e-s, les universités belges francophones, des écoles à Bruxelles et en Wallonie, des villes et des communes, etc.

Cette lutte se poursuivra six longues années jusqu'à ce que, un jour d'août 2019, la nouvelle tombe : Hamid a été libéré. Le cauchemar peut enfin laisser la place aux rêves, notamment celui de reprendre ses études à HEC.

LE RETOUR À LIÈGE, ENFIN

Comme l'a confié Hamid face à la mosaïque de visages constellant son écran : « quand le matin je me réveille, je dis à Yalda : "nous sommes à Liège!" ». Sentiment d'incrédulité bien compréhensible tant l'espoir de revoir un jour la « cité ardente » était ténu.

En effet, outre la libération de Hamid — qui était loin de couler de source —, le couple a dû patienter de longs mois avant de pouvoir obtenir de nouveaux passeports leur permettant de rejoindre la Belgique.

Aujourd'hui, Hamid et Yalda ont repris leur existence là où il-elle-s l'avaient laissée. Enfin, pas tout à fait, car cette épreuve a fait évoluer leur vision de la vie. « Je ne me préoccupe plus des choses sans importance, tranche Hamid. J'essaie d'être gentil avec les gens, de rendre les autres heureux. J'essaie de profiter de la vie aussi. La liberté a une valeur, il faut s'en rendre compte ». Quant à Yalda, après avoir longuement côtoyé des familles de prisonnier-ère-s, elle a maintenant le désir de les aider encore plus qu'elle ne le faisait déjà au moment où son mari était incarcéré.

Avec des mots empreints de gentillesse et de douceur, Hamid et Yalda ont tenu à remercier une nouvelle fois toutes les personnes qui les ont soutenu-e-s. Et avec détermination et fermeté, il-elle-s n'ont pas non plus manqué de rappeler à quel point il était important d'agir pour la défense des droits humains, en particulier pour ceux des personnes injustement emprisonnées. Ne serait-ce que pour admirer le tendre sourire de personnes comme Hamid et Yalda, cela en vaut assurément la peine.

DOSSIER SPÉCIAL

ÉTATS

**UN NOUVEAU DÉPART
POUR LES DROITS HUMAINS ?**

Le 20 janvier 2021, Joe Biden a été investi 46^e président des États-Unis. À ses côtés, Kamala Harris est devenue la première femme vice-présidente et la première personne de couleur à occuper ce poste, conférant déjà à cette nouvelle administration un caractère historique.

Mais qu'en sera-t-il des droits humains? Amnesty International a en tout cas beaucoup de recommandations à faire valoir.

-UNIS

Si de nombreuses violations des droits humains imputables aux États-Unis ont précédé la présidence de Donald Trump, force est de constater que les quatre années marquées de son empreinte ont été dévastatrices pour nombre de ces droits. Aussi, Amnesty International, dès l'annonce de la victoire de Joe Biden à l'élection présidentielle, a appelé celui qui est désormais le nouveau président des États-Unis et le Congrès à donner la priorité à un programme audacieux en matière de droits humains.

Migration, racisme, brutalités policières, COVID-19, centre de détention de Guantánamo Bay, lutte contre le changement climatique, autant de chantiers auxquels doivent s'attaquer de toute urgence Joe Biden, Kamala Harris et leur administration.

MIGRATION : PLUS D'HUMANITÉ ?

Sous l'administration Trump, les droits des migrant-e-s et des demandeur-e-s d'asile, notamment celui de demander l'asile, ont subi une série ininterrompue d'attaques. À la frontière entre les États-Unis et le Mexique, des personnes en quête de sécurité ont ainsi été exclues, traumatisées et emprisonnées.

RÉTABLIR L'ACCÈS À L'ASILE ET CESSER LA CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ

Depuis mars 2020, l'accès à l'asile à la frontière mexico-américaine est pratiquement suspendu. En prenant comme prétexte la pandémie de COVID-19 et un manque de moyens, les États-Unis ont illégalement expulsé des dizaines de milliers de personnes, y compris des familles et des enfants non accompagnés. L'administration a également introduit une série étourdissante et infondée de nouvelles règles d'éligibilité à l'asile, notamment une interdiction d'asile pour les personnes qui transitent par un pays tiers sur leur chemin vers les États-Unis.

Ainsi, au lieu d'offrir un refuge aux personnes qui en ont besoin, les États-Unis ont conçu une série de politiques visant à les délocaliser, à les criminaliser et à leur refuser une protection. Tout en prétendant ne pas avoir les ressources adéquates pour y répondre, le pays a toutefois dépensé des milliards de dollars pour la militarisation de ses frontières.

Parallèlement, des milliers d'autres familles ont été séparées par les autorités tandis que, dans le même temps, ces mêmes autorités ont harcelé et criminalisé l'aide humanitaire apportée aux migrant-e-s en s'attaquant aux travailleur-se-s et aux avocat-e-s qui leur apportent du soutien.

Il est plus que temps que les politiques d'asile et de détention aux États-Unis cessent de violer les droits humains. C'est pour cette raison qu'Amnesty International appelle la nouvelle administration à annuler les politiques illégales qui limitent l'accès à l'asile et à assurer une procédure d'asile juste et équitable à la frontière.

LIBÉRER LES PERSONNES ENFERMÉES POUR AVOIR DEMANDÉ L'ASILE

Durant le mandat de Donald Trump, les détentions de personnes migrantes ont largement augmenté. Des dizaines de milliers d'individus, dont des milliers de demandeur-se-s d'asile et de familles avec enfants, sont ainsi actuellement incarcérées dans des centres de détention pour migrant-e-s.

Cette situation, dramatique en soi, est devenue encore plus préoccupante depuis l'irruption de la COVID-19. Les migrant-e-s sont en effet entassé-e-s dans des installations insalubres, où le virus se répand très rapidement.



© REUTERS/Lucas Jackson

Toutes ces personnes n'ont rien à faire en détention. Aussi Amnesty International demande au gouvernement américain d'user de son autorité et de respecter ses obligations en libérant ces hommes, femmes et enfants, et en mettant un terme aux expulsions. La détention des migrant-e-s et des demandeur-se-s d'asile, fondée uniquement sur leur statut migratoire, constitue un mauvais traitement et un déni discriminatoire du droit à la santé, en particulier pour les personnes âgées et celles présentant un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie ou de décéder si elles contractent la COVID-19.



Amnesty International demande l'annulation des politiques illégales qui limitent l'accès à l'asile et l'assurance d'une procédure d'asile juste et équitable à la frontière entre les États-Unis et le Mexique.



© Third Party / Getty Images

RACISME ET BRUTALITÉS POLICIÈRES : LE TEMPS DU CHANGEMENT ?

Chaque année, près de 1 000 personnes sont tuées par la police aux États-Unis ; des Noire-s, en majorité. Le 25 mai dernier, la mort de Georges Floyd, à Minneapolis, due à l'intervention violente de policiers, a été comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Des centaines de milliers de personnes, portées par le mouvement Black Lives Matter, sont ainsi descendues dans les rues aux États-Unis, mais ailleurs dans le monde, pour protester contre le racisme et les violences policières.

DES MANIFESTATIONS MARQUÉES PAR DES VIOLENCES POLICIÈRES

Pour le maintien de l'ordre lors de ces manifestations, les autorités ont fait appel à des agents fédéraux, qui n'ont pour la plupart aucune expérience en matière de contrôle des foules et de maintien de l'ordre. Cette situation n'a pas manqué de provoquer des violences policières et a violé le droit de réunion pacifique des manifestant-e-s.

Dans ce contexte, Amnesty International appelle l'administration Biden à notamment ouvrir des enquêtes concernant les violations des droits humains commises lors de ces manifestations et à veiller à ce que le personnel destiné au maintien de l'ordre protège, respecte et

facilite les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

LIMITER L'USAGE DE LA FORCE PAR LA POLICE

Amnesty demande également que des garde-fous soient mis en place pour assurer que le le droit à la vie des personnes de couleur et noires soit respecté. Pour cela, les autorités doivent mettre en place une réforme de la police, qui prévoirait une limitation claire par la loi de l'usage de la force.

Si Joe Biden a déjà signé quatre décrets dans la lutte contre la discrimination, ceux-ci restent flous et ont une portée très limitée. C'est pourquoi Amnesty International presse la nouvelle administration américaine à initier des politiques claires et efficaces pour lutter contre le racisme systémique.



Des politiques claires et efficaces pour lutter contre le racisme systémique doivent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE : MOINS D'INÉGALITÉS ?

Globalement, les autorités américaines n'ont pas réussi à apporter une aide suffisante aux personnes les plus touchées par la pandémie. Parallèlement, la COVID-19 a eu un autre effet : elle a mis en exergue les discriminations ayant cours dans la société américaine. Ainsi, les Noir-e-s meurent deux fois plus vite du coronavirus que les Blanc-he-s et les membres des Premières nations sont quant à eux-elles 3,5 fois plus susceptibles de contracter la COVID-19 que les Blanc-he-s.

LE DROIT À UN ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS DE SANTÉ BAFOUÉ

Bien qu'il soit un droit humain, l'accès universel aux soins de santé, sans discrimination, continue d'être bafoué aux États-Unis. Avant la pandémie, d'innombrables personnes souffraient déjà d'un manque d'accès à des soins de santé vitaux, du fait de leur coût exorbitant. Avec le déferlement de la COVID-19, les inégalités se sont encore exacerbées et les souffrances des communautés les plus vulnérables aggravées.

Amnesty International appelle le gouvernement américain à mettre en place un système public de soins de santé universel, équitable et non discriminatoire, qui garantit des soins complets et de qualité à tou-te-s. Il est par ailleurs fondamental que les droits humains occupent une place centrale dans la lutte contre la pandémie, en incluant pleinement les communautés et les personnes marginalisées dans les plans d'action visant à combattre la COVID-19.

LE PERSONNEL DE SANTÉ, UN PILIER À PROTÉGER

Il faut également veiller à ne pas oublier le personnel médical et les travailleur-se-s essentiel-le-s, qui demeurent des piliers indispensables dans la lutte contre la COVID-19, mais qui ne sont pas suffisamment soutenu-e-s et protégé-e-s par les autorités. Ces personnes doivent pouvoir mener leur mission dans des conditions adéquates, qui les protègent, notamment en leur garantissant des conditions de travail favorables et le respect de leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.



© Kristin Murphy/Deseret News



GUANTÁNAMO BAY : ENFIN LA FERMETURE ?

Le centre de détention Guantánamo Bay a été ouvert en janvier 2002 par le gouvernement américain, dans le sillage des attentats du 11 septembre. Il s'agissait alors d'établir d'une prison hors frontières pour accueillir les « combattants ennemis » capturés dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ».

Plus de 19 ans après son ouverture, 40 prisonniers musulmans, dont beaucoup ont subi des actes de torture, y sont toujours détenus pour une durée indéterminée. La plupart demeurent dans ce centre sans avoir été inculpés d'aucun crime et aucun n'a la possibilité de bénéficier d'un procès équitable.

UNE FERMETURE DÉJÀ TENTÉE, MAIS JAMAIS ACHEVÉE

Pendant sa présidence, Barack Obama avait mis en marche une ordonnance qui avait pour but de fermer la prison de Guantánamo Bay. Cette ordonnance a ensuite été annulée par l'administration Trump, qui a signé un décret visant à maintenir le centre de détention ouvert. Depuis lors, aucun nouveau détenu n'est entré et un seul a été transféré hors les murs de Guantánamo.

En 2009, Joe Biden, alors vice-président, avait déclaré : « nous respecterons les droits de ceux que nous traduisons en justice. Et nous fermerons le centre de détention de Guantánamo Bay. » Douze ans plus tard, l'occasion lui est offerte de se montrer à la hauteur de ses propos. Amnesty appelle dès lors le nouveau président à transférer les détenus libérables vers des pays tiers où ils seront en sécurité, à fermer le centre de détention de Guantánamo Bay et à permettre à tous les détenus restants la possibilité d'être jugés équitablement ou libérés dans des pays où leurs droits seront protégés.

Les États-Unis étant l'un des pays qui produisent le plus de gaz à effet de serre au monde, il est urgent que l'administration Biden agisse en vue d'une réduction rapide des émissions de CO2.

← La COVID-19 a mis en exergue les discriminations ayant cours dans la société américaine ; le coronavirus frappe ainsi plus fortement certains groupes, comme les Noir-e-s et les membres des Premières nations.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE RETARD RATTRAPÉ ?

La crise climatique a des effets dévastateurs sur l'environnement, mais également sur les droits humains... et cette situation va s'aggraver. Étant l'un des pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre, les États-Unis sont très attendus sur ce sujet.

UNE AMBITION CLIMATIQUE FORTE EST NÉCESSAIRE

En 2019, Donald Trump avait décidé de soustraire les États-Unis de l'Accord de Paris, aux termes duquel les États-Unis s'étaient engagés à réduire d'ici 2025 leurs émissions de 26 à 28 % en dessous des niveaux de 2005.

Au cours de sa première semaine à la Maison-Blanche, le président Joe Biden a signé un décret pour que son pays rejoigne à nouveau l'Accord de Paris. Amnesty International salue ce geste et encourage la nouvelle administration à agir concrètement en faveur de l'environnement, en mettant en place un plan d'action conforme aux droits humains.

Dans cette optique, il est indispensable que les États-Unis adoptent les objectifs de réduction de leurs émissions les plus ambitieux, pour atteindre une baisse de ces émissions de 50 % bien avant 2030, et d'atteindre l'objectif « zéro émission de CO2 » d'ici la même année, tout en assurant une transition juste qui renforce les droits humains.



© Livia Ferguson/Greenpeace

CAMPAGNE

UNE ANNÉE DE LUTTE

CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Retour sur les moments clés qui ont jalonné la campagne d'Amnesty International et de SOS Viol contre le viol et les violences sexuelles en Belgique depuis le mois de mars 2020.

5 MARS

Publication d'un sondage sur le viol en Belgique et lancement d'une nouvelle campagne contre ce fléau

19 JUIN

La ministre en charge de l'Égalité des chances annonce l'ouverture de 7 nouveaux CPVS (Centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles) d'ici la fin 2021

17 AOÛT

Une nouvelle loi rend obligatoire la formation aux problématiques des violences sexuelles et intrafamiliales pour les magistrats

2020

Les résultats sont alarmants.

Dans le cadre de la campagne qui débute, Amnesty International et SOS viol lancent une pétition et adressent des recommandations aux différents gouvernements belges

8 MARS

Grande marche à Bruxelles pour une meilleure réponse aux violences sexuelles à l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes**

22 JUIN

Lancement de la campagne **#JDIWI** sur le consentement, qui répond aux questions des jeunes garçons et hommes de 15 à 25 ans. Les règles du #JDIWI sont expliquées par deux youtubeurs belges, GuiHome vous détend et Abdel en vrai

21 SEPTEMBRE

Publication du rapport **GREVIO** Le Conseil de l'Europe rejoint les constats d'Amnesty en épingleant la Belgique quant à son application de la Convention d'Istanbul. Cette dernière oblige les États à assurer la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Tatouages, badges, autocollants, affiches et dépliants...
du matériel de campagne est à votre disposition à cette adresse :
amnesty.be/materiel-jdiwi

EN BELGIQUE



OCTOBRE

La **commune d'Ixelles** couvre ses abribus d'affiches **#JDIWI**

9 NOVEMBRE

Une **délégation d'Amnesty et SOS Viol** rencontre **Sarah Schlitz**, secrétaire d'État à l'Égalité des genres du nouveau gouvernement, pour lui présenter les recommandations de la campagne

8 MARS

Rencontre avec le **Premier ministre, Alexander De Croo**, à qui ont été remises les signatures de la pétition lancée en mars 2020 demandant que la Belgique agisse contre le viol

2020

1 NOVEMBRE

Lancement d'un partenariat avec l'enseigne de cosmétique The Body Shop, qui sensibilise ses client-e-s à la question du consentement et aux violences sexuelles, et leur propose de soutenir la campagne par le biais d'un microdon

22 NOVEMBRE

À quelques jours de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, Amnesty International participe au rassemblement à Bruxelles pour demander aux autorités de mieux lutter contre les violences faites aux femmes

2021

Votre signature manque encore?

Il est encore temps de l'ajouter.
En scannant ce QR code ou en allant sur amnesty.be/agir-viol, aidez Amnesty International à faire pression sur les autorités belges.



JULIAN ASSANGE TOUJOURS EN DÉTENTION

S'il est extradé aux États-Unis, Julian Assange pourrait être jugé pour 18 chefs d'accusation et serait également confronté à un risque élevé de graves violations des droits humains.



Le 4 janvier, le tribunal de première instance de Londres prenait la décision, bienvenue, de ne pas approuver l'extradition de Julian Assange vers les États-Unis. Deux jours plus tard, sa demande de libération sous caution lui était refusée. Point sur la situation.

C'est un « ouf » de soulagement qu'ont poussé tou-te-s ceux-elles qui soutiennent Julian Assange et la liberté des médias. Le 4 janvier, à Londres, le tribunal de première instance a en effet pris la décision de ne pas approuver l'extradition de Julian Assange vers les États-Unis, où il risquerait de subir des mauvais traitements en prison.

Amnesty a salué cette décision, mais n'a pas manqué de rappeler que les accusations portées contre le fondateur de Wikileaks étaient motivées par des considérations politiques. Et d'épingler le gouvernement britannique, qui n'aurait jamais dû se prêter autant au jeu de son homologue américain.

UNE DÉTENTION « ARBITRAIRE »

Le 6 janvier, une autre décision tombait, bien moins réjouissante: la demande de libération sous caution de Julian Assange lui était refusée, rendant son maintien en détention « arbitraire ». À l'isolement qui plus est, dans le quartier de haute sécurité.

Par ailleurs, les États-Unis n'ont toujours pas renoncé à la traque de Julian Assange et ont fait appel de la décision prise par la justice britannique de ne pas l'extrader.

Cette campagne publique menée contre le fondateur de Wikileaks s'apparente ainsi à une campagne d'intimidation à l'encontre des journalistes et de toute personne qui enquête sur les méfaits des États.

Ainsi, dans cette affaire, ce n'est pas seulement le sort de Julian Assange qui se joue, mais le droit de tout-e un-e chacun-e à l'information, qui pourrait subir de graves répercussions.



© Shutterstock

Avec Amnesty, continuez de demander que les accusations d'espionnage portées contre Julian Assange soient abandonnées : [amnesty.be/assange](https://www.amnesty.be/assange)



Amnesty a procédé à de nombreux entretiens, analysé des fragments de munitions, et examiné des vidéos, des photographies et des images satellite prises lors du conflit.

© Amnesty International

ENQUÊTE

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE BAFOUÉ AU HAUT-KARABAKH

Réfutant les dénégations des forces arméniennes et azerbaïdjanaises, les enquêteur-se-s d'Amnesty ont prouvé que les deux camps s'étaient livrés à des frappes sans discrimination, entraînant notamment la mort de très nombreux civils.

146. C'est le nombre minimum de civils qui ont été tués dans le cadre du conflit que se sont livré les forces arméniennes et azerbaïdjanaises au Haut-Karabakh. Les blessé-e-s, eux-elles, se comptent par centaines et de nombreuses habitations ont été réduites à l'état de ruines.

UN DOUBLE MÉPRIS

Cette tragédie, ces destructions, relèvent d'un double — et profond — mépris : celui de la vie humaine et celui du droit international humanitaire. C'est ce que les enquêteur-se-s d'Amnesty ont pu déterminer en se rendant sur les lieux de dizaines de frappes.

Les recherches ont ainsi révélé de nombreuses frappes disproportionnées et menées sans discrimination par les deux camps. Ces attaques ont été menées à répétition contre des zones habitées, loin des lignes de front.

Les forces arméniennes ont employé des missiles balistiques imprécis, des systèmes de lance-roquettes multiples non guidés et des tirs d'artillerie. Quant aux forces azerbaïdjanaises, elles ont également utilisé des munitions d'artillerie non guidées et des lance-roquettes multiples.

DES COMPTES DOIVENT ÊTRE RENDUS

Ces révélations ne doivent pas rester lettre morte. Amnesty demande que les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises mènent sans délai des investigations impartiales sur l'usage par leurs forces d'armes explosives à large rayon d'impact dans des zones civiles densément peuplées. Il est par ailleurs indispensable que les responsables présumé-e-s de ces violations des droits humains soient amené-e-s à rendre des comptes et que les victimes obtiennent réparation.

Plus d'informations: [amnesty.be/haut-karabakh-conflit](https://www.amnesty.be/haut-karabakh-conflit)

BONNES NOUVELLES

2020, AUSSI UNE ANNÉE D'AVANCÉES POUR LES DROITS HUMAINS

Si l'année qui s'est récemment achevée restera dans les mémoires comme étant celle qui a vu la COVID-19 se propager dans le monde entier, elle a également été marquée par de nombreux succès pour les droits humains. Petit florilège.

L'un des rôles principaux d'Amnesty International est de tirer la sonnette d'alarme quant à des situations de violations des droits humains et de mobiliser ses forces vives pour que cessent ces violations. Aussi serait-il regrettable de ne pas mettre en avant les victoires obtenues, notamment par le travail infatigable des militant-e-s d'Amnesty, particulièrement pour l'année 2020.

Ainsi, dès janvier, le Bangladesh a annoncé son intention de proposer des cours et des formations aux enfants rohingyas réfugiés. C'est une grande victoire pour Amnesty International et d'autres organisations, qui ont milité pour l'éducation de ces centaines de milliers d'enfants.

En mars, c'est d'Espagne qu'une bonne nouvelle concernant les droits des femmes est parvenue. L'examen d'un projet de loi qui définirait le viol comme un rapport sexuel sans consentement a en effet été annoncé, comme le recommande Amnesty.

DES VICTOIRES SUR PLUSIEURS FRONTS

Le printemps venu, en avril, Wang Quangzhang, un avocat chinois spécialisé dans la défense des droits humains, a retrouvé sa famille après avoir passé quatre ans et demi en prison. Amnesty faisait campagne en faveur de sa libération depuis son arrestation.

En mai, à Bahreïn, après des années de campagne d'Amnesty International et d'autres organisations, le militant des droits humains Nabeel Rajab a été libéré de prison tandis que, au Soudan du Sud, la condamnation à mort du jeune Magai Matiop Ngong était annulée.

Touchées par son cas, des centaines de milliers de personnes dans le monde ont agi pour lui avec Amnesty.

Au Chili, au mois d'août, un haut responsable de la police a été arrêté et inculqué après la publication par Amnesty International d'éléments tendant à prouver qu'il était responsable d'avoir rendu l'étudiant Gustavo Gatica aveugle lors de manifestations marquées par le recours illégal à la force par les forces de sécurité.

L'été 2020 a également été marqué par l'abolition, au Qatar, de l'obligation pour les travailleur-se-s migrant-e-s d'obtenir la permission de leur employeur pour changer d'emploi et par l'annonce d'un nouveau salaire minimum non discriminatoire. Ces avancées ont été obtenues dans le cadre de la campagne que mène Amnesty pour renforcer les droits des travailleur-se-s migrant-e-s à l'approche de la Coupe du monde de football 2022.

En septembre, l'entrée dans la dernière partie de l'année s'est faite avec le soutien public par le Gouvernement régional du Kurdistan irakien de l'une des recommandations d'Amnesty relatives aux enfants yézidis. L'organisation a en effet demandé que ces enfants puissent prétendre à tout programme de réparations mis en place.



👁 De la signature d'une pétition à la participation à une action de mobilisation en passant par l'achat d'une bougie, pour défendre les droits humains et obtenir des victoires, chaque geste compte.



© Tomás Ramírez Labrousse / Amnesty International - Argentine

DIX MILLIONS DE SYMPATHISANTS INARRÊTABLES

Parmi toutes ces victoires, il convient enfin de mettre en avant les libérations offertes par le mois d'octobre, particulièrement celle de l'éminente défenseure des droits humains iranienne Narges Mohammadi, pour laquelle vous avez été tant à agir.

Bien sûr, d'autres succès ont été remportés en 2020, mais nous manquons de place pour tous les mentionner dans ce *Fil*. Nous concluons donc cet article en mentionnant que, en 2020, Amnesty International a atteint plus de 10 millions de sympathisant-e-s dans

le monde. C'est notamment grâce à eux-elles, à vous — merci! — qu'Amnesty poursuivra en 2021 sa mission de défense des droits humains, pour engranger toujours plus d'avancées vers un meilleur respect des droits humains, partout dans le monde..

**Plus de détails et de bonnes nouvelles
qui ont marqué l'année 2020:**
amnesty.be/victoire-droits-humains-2020



CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

UNE RÉUSSITE AU-DELÀ DES ESPÉRANCES

© Amnesty International

Les temps sont durs pour les rêveur-se-s... mais aussi pour les militant-e-s actif-ve-s sur le terrain, en cette période compliquée. Pourtant, malgré les (nombreuses) difficultés, la campagne de fin d'année d'Amnesty, qui se matérialise à travers les ventes de **bougies** et le **Marathon des lettres**, a rencontré un franc succès. Explications.

Mener la traditionnelle campagne de fin d'année a été pour Amnesty un vrai défi en 2020. Confinement, « bulles », limitation des événements « en présentiel », interdiction du porte-à-porte dans certaines provinces, télétravail généralisé, etc. Autant d'embûches sur le chemin. Et pourtant, nous y sommes arrivé-e-s.

Ainsi, le 10 décembre, Journée internationale des droits humains, une kyrielle de bougies Amnesty se sont allumées ici et là et, au sein de leurs bulles, de nombreuses personnes ont signé des cartes, lettres et pétitions pour les 10 personnes en danger choisies dans le cadre du Marathon des lettres.

ADAPTATION ET CRÉATIVITÉ

Pour parvenir à mener à bien cette double campagne, les équipes et les bénévoles d'Amnesty International ont dû faire preuve d'adaptation et de créativité.

Du côté du Marathon des lettres, faute de séances publiques d'écriture, des « kits d'écriture » ont été développés, en parfaite conformité avec les mesures de confinement. Envoyés par la poste, ils ont constitué la solution pour permettre à tout-e un-e chacun-e d'écrire, de chez soi, des lettres et des cartes de soutien et de rejoindre ainsi ce moment de mobilisation internationale qui réunit tout le mouvement Amnesty. Certain-e-s ont même distribué ces kits dans leur voisinage et auprès de leurs connaissances, de façon à grossir encore le nombre de signatures.

Pour la vente de bougies, il a également fallu parer aux vicissitudes imposées par la pandémie et la crise sanitaire. Une grande partie des ventes a ainsi eu lieu via la boutique en ligne. En complément, une page de « don de soutien Bougies » a par ailleurs été créée en ligne.

L'IMAGINATION AU POUVOIR

Plus déterminé-e-s que jamais, les bénévoles et groupes locaux d'Amnesty ont également réussi à faire face aux contraintes du confinement pour faire de cette campagne de fin d'année une réussite. Certain-e-s ont fait preuve de beaucoup d'imagination : activation de leur réseau par téléphone/e-mail et organisation de livraisons « devant la porte », vente en magasin (là où c'était possible), porte-à-porte « masqué » dans leur quartier, commandes groupées auprès de leurs collègues en télétravail, création de marchés de Noël en ligne, etc.

UN BILAN PLUS QUE POSITIF

Au total, ce sont donc plus de 2000 personnes qui ont répondu à l'appel en vendant des produits Amnesty ou en faisant un don de soutien, ce qui représente 240000€ de vente (dont une bonne partie vient des quelque 30000 bougies écoulées) et plus de 13000€ de dons. Un score exceptionnel compte tenu des circonstances !

Le succès a également été au rendez-vous pour les kits d'écriture. En effet, malgré un contexte peu favorable, la section belge

francophone d'Amnesty a récolté plus de lettres et de cartes de soutien que l'année dernière, et près de 137000 signatures garnissent les pétitions lancées dans le cadre du Marathon des lettres ! Toutes ces missives, ainsi que les signatures de pétitions, ont d'ailleurs été remises aux ambassades concernées ce 9 février ; quant aux cartes de soutien, elles ont été envoyées aux personnes à qui elles étaient adressées ou à leurs proches.

MERCI !

À vous tous-tes qui avez participé à cette campagne de fin d'année et qui avez fait de notre combat votre combat, nous vous adressons nos remerciements les plus vifs, et nous vous redisons combien votre soutien est précieux.

Une chose est certaine : votre enthousiasme est communicatif ! Il donne des ailes, et, malgré un contexte particulièrement inquiétant pour les droits humains, il nous permet de continuer à agir pour plus de justice.



Parmi les réussites de cette campagne, figure le grand nombre de lettres et de signatures récoltées dans le cadre du Marathon des lettres. Toutes ont été remises aux ambassades des pays concernés lors d'une grande tournée à vélo.

JEUNESSE

MICHELLE SEQUEIRA, LAURÉATE DU PRIX AMNESTY JEUNES DES DROITS HUMAINS 2021

Le 10 février, la section belge francophone d'Amnesty International a remis son Prix Amnesty Jeunes des droits humains. Attribué par de jeunes militant-e-s d'Amnesty à une personne ou à un groupe de personnes âgée(s) de 35 ans maximum et vivant en Belgique, il récompense la qualité d'une action en faveur des droits humains.



Après Adriana Costa Santos, Anne-Sarah N'Kuna et Laure Fornier, c'est au tour de Michelle Sequeira de remporter le Prix Amnesty Jeunes des droits humains.



Le Prix Amnesty Jeunes des droits humains est lui-même jeune, puisqu'il n'en est qu'à sa troisième édition. Mais la valeur n'attendant point le nombre des années, il n'en récompense pas moins des personnalités fortes, engagées en faveur des droits humains.

Outre la volonté de mettre en avant une ou des personnalité(s) inspirante(s), l'objectif de ce prix est également d'impliquer les jeunes dans les activités d'Amnesty International et de leur faire prendre conscience de leur impact potentiel sur des décisions prises par l'organisation.

Des candidat-e-s ont ainsi été proposé-e-s par des élèves des groupes-écoles Amnesty, qui ont ensuite voté pour l'un-e des sept finalistes : la comédienne Cécile Djunga, engagée contre les discriminations, côtoyait par exemple les étudiantes à l'origine de l'association Thé Ok? luttant contre les agressions sexuelles, ou encore les jeunes créatrices du podcast Sans blanc de rien sur l'antiracisme et la blancheur.

Au final, c'est **Michelle Sequeira**, engagée en faveur des personnes démunies et sans-abris, qui a remporté ce prix. Âgée de 31 ans, cette jeune femme combative et déterminée, d'origine indienne, née en République démocratique du Congo, jongle entre son métier de gestionnaire de projets et ses activités bénévoles au sein de l'association Unless, qu'elle a créée à Bruxelles en 2016 et dont elle est la présidente.

Fraîchement auréolée du Prix Amnesty Jeunes des droits humains, elle a répondu à quelques-unes de nos questions.

Comment en êtes-vous arrivée à créer votre propre association ?

Il y a quelques années, alors que je prenais le train pour aller travailler à Bruxelles, je voyais beaucoup de sans-abris aux alentours de la gare du Nord. J'ai eu envie de les aider et je me suis engagée à titre bénévole pour une association qui distribuait de la nourriture. Quand cette association a annoncé, deux ans plus tard, qu'elle mettait un terme à son activité faute de fonds nécessaires, j'ai décidé de créer ma propre ASBL dans le but de maintenir et d'améliorer ce projet. J'ai alors demandé à mon employeur de passer en quatre cinquième pour pouvoir consacrer un jour complet par semaine au projet (en plus des week-ends et des soirées) et j'ai acheté une vieille maison pour y installer une cuisine et un espace de travail pour l'association.

D'où vient le nom Unless ?

*Il vient d'une citation que j'aime beaucoup, issue du livre *The Lorax* du Dr. Seuss, mon livre préféré quand j'étais enfant : « Unless someone like you cares a whole awful lot, nothing is going to get better. It's not » (À moins que quelqu'un comme vous ne s'en soucie vraiment, rien ne s'améliorera. Ce n'est pas possible, ndlr). Cela reflète bien mon approche de l'engagement.*

Quel message souhaitez-vous adresser aux jeunes qui s'engagent en faveur des droits humains ?

Je pense qu'il est important de s'engager pour des causes qui nous touchent et nous passionnent, mais il ne faut pas le faire n'importe comment. Il faut bien réfléchir à ce que l'on veut entreprendre et être sûr-e qu'on ne fait pas plus de mal que de bien. Il est essentiel notamment d'être moralement en forme avant de s'engager.

Retrouvez l'intégralité de notre interview avec Michelle Sequeira : amnesty.be/interviewsequeira

JEUNESSE

LE VIOL ET LE CONSENTEMENT SOUS LES PROJECTEURS

Le Youtubeur GuiHome vous détend explique, à sa manière, les règles du #JDIWI dans l'une de ses vidéos à destination des jeunes.



À l'occasion (et au-delà) de la Journée internationale des droits des femmes (le 8 mars), le programme Jeunesse d'Amnesty International propose aux écoles secondaires de mener des actions de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes sur le viol, en s'appuyant sur plusieurs outils créés pour les jeunes dans le cadre de sa campagne #JDIWI.

Des affiches, activités pédagogiques, badges, autocollants, tattoos et vidéos mis à la disposition des enseignant-e-s leur permettent ainsi d'aborder la question du consentement dans les relations sexuelles.

Une pétition pour interpeller les autorités afin d'exiger une meilleure prise en charge des filles et femmes victimes de

viol est également disponible. Enfin, pour accompagner ou prolonger cette action, les écoles qui le souhaitent ont la possibilité de

réserver et d'accueillir l'exposition *Que portais-tu ce jour-là?*, qui vise à lutter contre la culture du viol.



Pour en savoir plus et commander le matériel ad hoc : amnesty.be/actionjdiwiecoles

ÉCRIRE POUR LES DROITS À L'ÉCOLE

Comme chaque année, le Marathon des lettres se poursuit jusqu'en juin dans les écoles primaires et secondaires de Bruxelles et de Wallonie sous le nom d'Écrire pour les droits.

Comme c'est le cas pour la version « adulte », cette action consiste à proposer aux élèves d'écrire massivement des messages de soutien à dix individus ou groupes d'individus dont les droits fondamentaux ont été bafoués, ainsi que des lettres aux autorités des pays dont sont issues ces personnes.

Du matériel est gratuitement mis à la disposition des écoles pour participer à cette action : affiches, fiches de

présentation, modèles de lettres, vidéos et fiches pédagogiques pour réaliser des activités en classe (en ligne ou hors-ligne).



Les activités pédagogiques *Écrire pour les droits* permettent non seulement de développer des compétences en lecture, en écriture et en communication, mais également de comprendre la nature du militantisme et sa force.

Pour en savoir plus et commander du matériel : amnesty.be/epdecoles21

MILITANCE

L'ACTION EST AU COIN DE LA RUE

De Bruxelles à Arlon, de Tournai à Visé, la section belge francophone d'Amnesty International a besoin de votre coup de pouce pour soutenir ses combats. Rejoignez les « éclaireur-euse-s des droits humains » !

D'aucuns affirment qu'un battement d'ailes de papillon au Brésil peut déclencher une tornade au Texas. En ce qui concerne la défense des droits humains, l'expérience d'Amnesty International en la matière permet en tout cas d'établir qu'une action entreprise dans une commune wallonne ou bruxelloise peut permettre d'obtenir des victoires un peu partout dans le monde.

Comme nous ne serons jamais assez de papillons pour provoquer des tornades toujours plus fortes en faveur des droits humains, la section belge francophone d'Amnesty International appelle tou-te-s ses membres et sympathisant-e-s à la rejoindre pour être ses « éclaireur-euse-s ».

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Entre 3 et 5 fois par an, à des moments clés où une participation et une visibilité massives sont nécessaires, Amnesty vous envoie une proposition d'action ponctuelle, simple et utile.

La proposition d'action vous convient ? Vous répondez « présent-e » et nous vous transmettons, par courrier postal ou électronique – cela dépendra de l'action –, l'information et le matériel (affiches, flyers, pétitions, autocollants, les consignes pour créer une action « virale » de visibilité, etc.).

Vous disposerez ainsi rapidement, et au bon moment, des moyens d'agir.

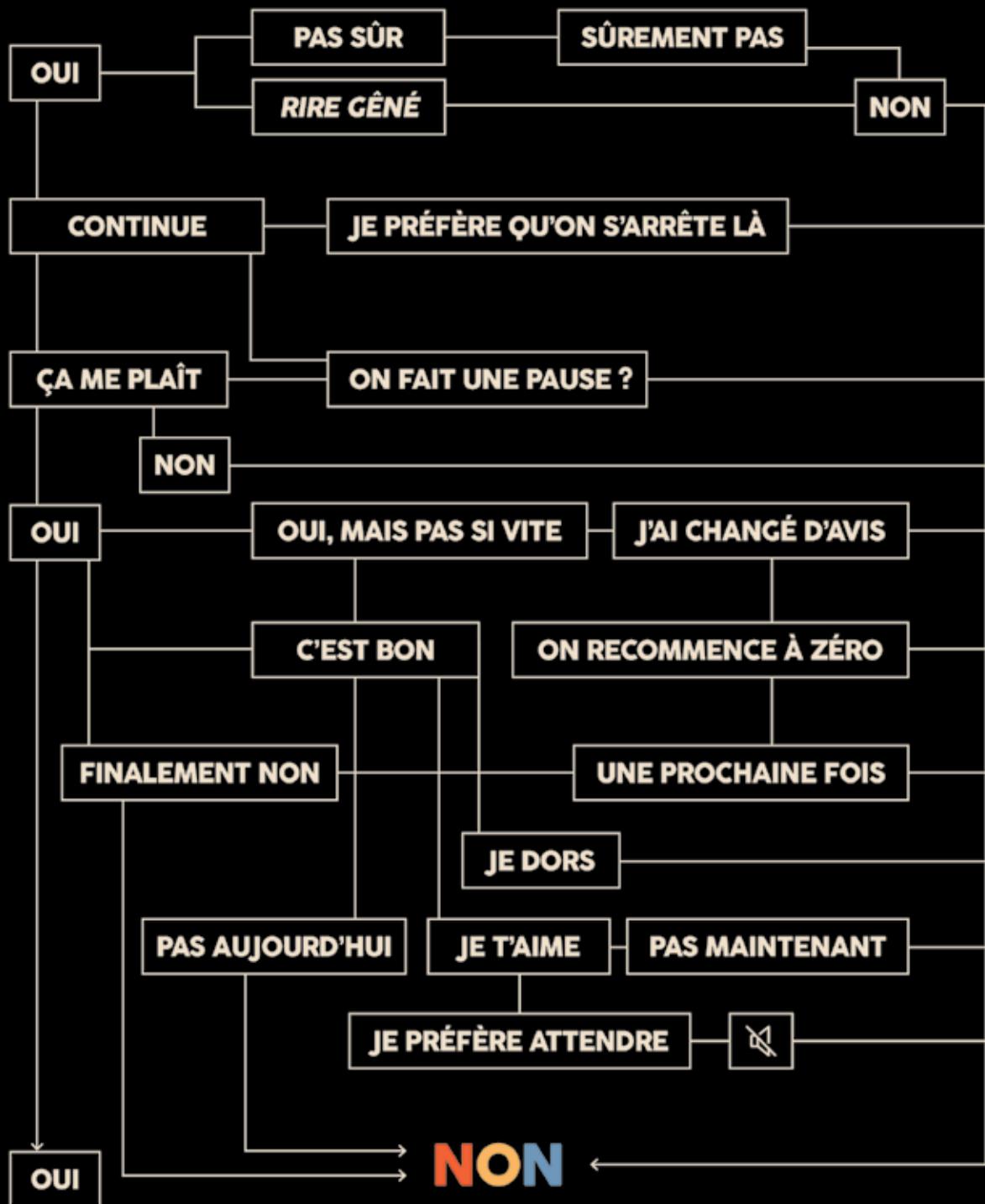
Grâce à vous, Amnesty International pourra accroître la visibilité et l'impact de plusieurs combats comme, entre autres exemples :

- la défense de personnes en danger ;
- la lutte contre le viol en Belgique ;
- la lutte contre la torture ;
- la lutte contre la peine de mort ;
- la justice climatique ;
- la promotion et la protection des droits humains.

Amnesty International pourrait également vous inviter à agir en réponse à une actualité urgente des droits humains.

Inscriptions: amnesty.be/eclaireurs

SA RÉPONSE :



#JDIWI

TU SAIS TOUJOURS PAS SI C'EST OUI OU SI C'EST NON ?
POSE-LUI LA QUESTION !